

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	6
• votants	10
• absents	4
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 30 juillet 2024 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITES 2023
CCAVM

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Fabrice HEURTAUX, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD, Marion DESBOIS, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM. MA DE RYCKE, N. VITEAU, B. MASSOL et M.GUYOT

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

Mme DE RYCKE Marie-Annick

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités de la communauté de commune Avallon-Vézelay-Morvan, établis pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 août 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juillet 2024.

Fait à GIROLLES, le 14 août 2024

Le Maire

Envoyé en préfecture le 21/08/2024

Reçu en préfecture le 21/08/2024

Publié le 21/08/2024

ID : 089-218901882-20240730-2024_26-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Amf', written over a horizontal line.